

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	44 (1915)
<b>Heft:</b>	13
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

enfants, dont le rachitisme de la constitution est l'avant-coureur des maux nombreux qui les attendent et les guettent. Dans un dernier chapitre, Mgr Thierrin suggère les mesures à prendre pour enrayer le fléau. On ne peut qu'approuver les conclusions pratiques auxquelles il arrive et dont il importe de souligner l'importance. Très utile brochure qu'il serait bon de répandre le plus possible.

\* \* \*

**Annales fribourgeoises**, revue d'histoire, d'art et d'archéologie, publiée sous les auspices de la Société d'histoire du canton de Fribourg et de la Société fribourgeoise des amis des beaux-arts. Direction : F. Ducrest, numéro de mars-juin 1915.

*Sommaire* : Le centenaire de la Société économique de Fribourg (*suite*), par Henri de Buman. — Vallée de Bellegarde, corrélations phoniques, par Antoine Collaud. — Propos fribourgeois, par Aug. Schorderet. — Le partage des biens des Kybourg, par Léon Kern. — Société fribourgeoise des amis des beaux-arts. Rapport 1914, par Romain de Schaller. — A propos de l'histoire de la Valsainte de Dom Courtray, par François Ducrest. — Les armoiries de Corserey, par Fréd.-Th. Dubois. — Société d'histoire, comptes rendus des séances (décembre-mars), par F. D. — Livres nouveaux, par F. D.



## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Suisse.** — A Olten a eu lieu dernièrement l'assemblée de l'Association suisse pour l'enseignement commercial. Le principal objet des délibérations était la question de l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique dans les écoles commerciales. Sur la proposition du secrétaire général, M. Junod, une résolution a été adoptée, demandant qu'on voie plus de soin désormais à l'enseignement de l'instruction civique dans les différents degrés de l'enseignement commercial. M. Junod, secrétaire général de la société *Pro Sempione*, a été nommé directeur de l'Association, en remplacement de M. le Dr Schärtlin.

**Genève.** — Le Département de l'Instruction publique vient d'ouvrir une bibliothèque réservée spécialement à l'usage du corps enseignant primaire. Il a existé autrefois une bibliothèque de ce genre ; depuis qu'elle fut supprimée, à la suite de diverses circonstances, on a eu maintes fois l'occasion de le regretter et on a reconnu peu à peu la nécessité

d'en reconstituer une nouvelle. Chaque institution d'instruction publique possède sa bibliothèque et il est naturel que le corps enseignant primaire ait également la sienne. Le Département a donc décidé de la créer, après avoir consulté la Conférence des inspecteurs et les groupements intéressés à la question, de sorte qu'aujourd'hui ce service est organisé. Il en est à ses débuts, mais les vitrines renferment déjà un bon nombre de livres de valeur. La bibliothèque sera ouverte à tous les membres du corps enseignant primaire, de l'école enfantine et des écoles secondaires rurales, y compris les stagiaires et les fonctionnaires retraités. Jusqu'à nouvel avis, elle bornera son activité au service de consultation et de lecture sur place aussi bien pour les ouvrages de fonds que pour les périodiques ; quant au prêt à domicile, il commencerà dès que le nombre des volumes le permettra. Les périodiques, dont la liste se trouve affichée dans la salle, sont choisis surtout parmi ceux qui ont trait au mouvement pédagogique, littéraire et scientifique.

**Vaud.** — *Statistique du Corps enseignant.* — D'après le compte rendu du Département de l'Instruction publique et des cultes pour 1914, le nombre des membres du personnel enseignant primaire se monte actuellement à 1,610 (il était de 1,598 en 1913), soit 613 instituteurs, 618 institutrices, 201 maîtresses d'école enfantine, 178 maîtresses spéciales pour les travaux à l'aiguille. Pendant l'année 1914, des changements assez importants se sont produits dans le personnel enseignant. Cependant, moins que les années précédentes, car, dès les premiers jours d'août, toutes les affaires scolaires ont été suspendues. 10 instituteurs ont quitté l'enseignement : un d'eux a été nommé directeur d'école, trois ont changé de carrière, quatre ont pris leur retraite après 30 ans de service et deux ont obtenu une pension de retraite pour raisons de santé. 17 institutrices ont démissionné : cinq pour se marier, trois pour maladie ou pour raisons de famille, six ont pris leur retraite après 30 ans de service et trois ont obtenu une pension pour raisons de santé. 5 instituteurs et une maîtresse d'école enfantine sont décédés.

**Bâtiments scolaires.** — C'est dans ce domaine que la déclaration de guerre des premiers jours d'août aura porté le coup le plus sensible. La plupart des constructions et réparations importantes en cours ont été temporairement arrêtées. Au printemps 1914, il a été procédé à l'inauguration du collège de Sullens ; un peu plus tard ont eu lieu la reconnaissance des importantes réparations des bâtiments d'école

de Fontaines, Maracon, Chésalles-s.-Oron. Plusieurs bâtiments d'école, Vallorbe, Renens, sous toit depuis l'automne 1913 et que l'on pensait pouvoir mettre à la disposition de la jeunesse scolaire, ne sont pas complètement terminés. D'autres bâtiments, prévus depuis longtemps, n'ont pu être mis en chantier ou ont été arrêtés dans leur construction : Bullet, Eclépens, Villeneuve. A Brenles, où l'ancien bâtiment a été rasé peu avant la guerre, les travaux ont dû être interrompus ; aussi, doit-on tenir l'école dans des locaux où l'espace, l'air et la lumière font totalement défaut.

**Berne.** — Le 22 décembre 1912, l'assemblée municipale de Porrentruy, sur la proposition d'un citoyen, décida de porter de 4,500 à 5,000 fr., dans le budget de 1913, le crédit affecté à la gratuité du matériel d'enseignement. Dans la pensée de l'auteur de la proposition, l'augmentation de 500 fr. était destinée à être versée à un établissement libre et catholique pour faciliter à celui-ci l'acquisition du matériel scolaire. Le Conseil d'Etat bernois, sur la plainte de quelques électeurs, cassa la décision communale en se basant sur le principe qu'il n'est pas permis de subventionner des écoles confessionnelles au moyen des deniers publics. Plusieurs catholiques de Porrentruy introduisirent, auprès du Tribunal fédéral, un recours de droit public contre la décision gouvernementale, disant qu'elle violait l'autonomie communale et qu'elle supprimait le droit de la commune de s'administrer elle-même, dans les limites de sa compétence. Le recours a été rejeté.

— M. Boinay a demandé au Grand Conseil du canton de Berne ce qu'il comptait faire, contre la Société bernoise des instituteurs, en vue de sauvegarder, aux communes, la liberté qui leur a été octroyée pour la nomination de leurs instituteurs. L'interpellation est dirigée contre la Société bernoise des instituteurs, à laquelle elle reproche de s'être immiscée d'une façon illégale dans le droit de vote des communes.

**Schwyz.** — Le 31 mai dernier a eu lieu au collège Maria-Hilf une très belle solennité en l'honneur du P. Théodore, le fondateur de l'établissement. Il y a, en effet, 50 ans que le célèbre religieux est allé recevoir dans le Ciel la récompense promise au bon serviteur. Dans la séance qui eut lieu, on a retracé les diverses phases de la carrière du moine infatigable et l'on a rappelé les œuvres fécondes qu'il a établies. Les productions oratoires, poétiques et musicales ont été accompagnées de projections, où l'image mettait

sous les yeux les divers établissements dont l'existence remonte à l'intelligente initiative du P. Théodore : les congrégations des religieuses d'Ingenbohl et de Menzingen, le collège de Maria-Hilf dans sa naissance et son développement, les nombreuses institutions que les religieuses de la Croix ont fondées un peu partout en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Italie et dont un certain nombre se rapportent à l'œuvre par excellence de l'éducation et de l'instruction.

**Zoug.** — Du 12 au 14 avril dernier ont eu lieu à l'école normale St-Michel les épreuves ordinaires qui terminent l'année scolaire. M. le landammann Steiner, directeur de l'Instruction publique du canton de Zoug, a assisté aux examens avec M. le commissaire épiscopal Speck et d'autres ecclésiastiques. Les participants ont acquis la conviction qu'une grande somme de travail avait été accomplie pendant l'année. L'établissement a été fréquenté par 65 jeunes gens, dont 13 sont de St-Gall, 12 d'Argovie, 11 de Zoug, 8 de Thurgovie, 5 de Bâle-Campagne, 6 d'Obwald, 4 de Soleure et d'Uri ; Berne, Fribourg, Lucerne et Appenzell ont fourni chacun un élève. L'établissement est dirigé par 4 ecclésiastiques et 7 laïques.

**France.** — M. Lapie, directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, vient de tracer un émouvant tableau de l'activité déployée par le personnel enseignant depuis la mobilisation. Notre première pensée est, dit-il, pour ceux de nos maîtres qui, de la mer du Nord à la Haute-Alsace, combattent pour la patrie. Dès les premiers jours de la mobilisation, ils étaient au nombre de 21,000, sans compter un millier d'inspecteurs, de professeurs d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures. En dépit de quelques fluctuations, ce nombre représente toujours notre contingent : si l'on a renvoyé dans leurs foyers quelques centaines de garde-voies, on a convoqué, en revanche, de nouvelles classes de territoriaux. A ces 22,000 « mobilisés », il faut joindre les jeunes maîtres ou élèves-maîtres des classes 1911 à 1915, maintenus ou appelés sous les drapeaux : au total, l'enseignement primaire fournit à l'armée près de 30,000 hommes. Parmi ces « hommes », les volontaires ne sont pas rares. Tantôt c'est un instituteur réformé qui déclare que « son infirmité ne l'ayant pas entravé pour mener une vie normale ne le gênera pas non plus pour remplir son devoir militaire ». Tantôt c'est un instituteur jadis suspect d'antimilitarisme qui tient à se mettre, dès le premier jour, à la disposition de l'autorité militaire. Tantôt c'est un

vieux maître, blanchi sous le harnais, qui veut prendre part à la délivrance de ses frères d'Alsace. Mais les médecins ne le lui permettent pas toujours : la sévérité de l'examen médical a arrêté bien des élans.

Dès le 2 août, M. le ministre affirmait que les instituteurs donneraient dans les régiments « l'exemple de l'héroïsme ». Ils ont tenu cette promesse. Chaque semaine, le *Livre d'Or* en apporte de nouvelles preuves. Au 15 janvier, nous comptions déjà, dans l'enseignement primaire, 712 morts et 2,361 blessés. Nous comptions, d'autre part, 15 décorations, 82 promotions de grade et 86 citations à l'ordre du jour.

---

## AVIS

---

L'assemblée générale de la Société de Secours mutuel du corps enseignant fribourgeois est convoquée sur le samedi 10 juillet prochain, à 1 heure, au 1<sup>er</sup> étage de la Brasserie Peier, à Fribourg.

*Tractanda* : 1<sup>o</sup> Procès-verbal ; 2<sup>o</sup> rapport administratif et lecture des comptes ; 3<sup>o</sup> rapport des censeurs ; 4<sup>o</sup> nomination des censeurs ; 5<sup>o</sup> approbation des nouveaux statuts ; 6<sup>o</sup> questions éventuelles.

*Pour le Comité de direction :*  
A. BONDALLAZ, secrétaire.

\* \* \*

### Caisse de retraite

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 10 juillet prochain, à 2 ½ heures de l'après-midi, à la brasserie Peier, salle du 1<sup>er</sup> étage, à Fribourg.

*Tractanda* : 1. Nomination du Bureau de l'assemblée. — 2. Procès-verbal de la dernière assemblée. — 3. Rapport administratif du Comité. — 4. Approbation des comptes de 1914. — 5. Préavis concernant la cotisation pour 1915. — 6. Nomination de la Commission examinatrice des comptes. — 7. Questions éventuelles et propositions individuelles.

Au nom du Comité :  
*Le secrétaire : Ph. DESSARZIN.*

---